

COMMUNE DE JAILLANS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 16 Avril à 19h, le Conseil Municipal de la commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de ROBERT Isabelle, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Quorum à atteindre : 8

Présents : 10

Votants : 15

Date de la convocation : 10/04/2018

Présent(s) : Isabelle ROBERT, Jean-Noël FOURNAT, Philippe AROD, Gérard SERRADURA, Myriam PEYSSON, Mathieu DUMONT, Pierre-Olivier MACHON, Annick VINCENT, Virginie VIGNON, Alain BONNET.

Absents excusés : M. DILLMAN Jacques donne pouvoir à M. FOURNAT Jean-Noël, Mme ROIBET Régine donne pouvoir à Mme PEYSSON Myriam, M. VALLA Christophe donne pouvoir à M. MACHON Pierre-Olivier, M. CLAVAISSON Patrice donne pouvoir à Mme ROBERT Isabelle, Mme ACTON Céline donne pouvoir à M. AROD Philippe.

Secrétaire de séance : M. Pierre-Olivier MACHON

Début de séance à 19h00

Madame Le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux si des remarques sont à apporter au dernier compte rendu du 13 Mars 2018.

Les conseillers J.N. FOURNAT et P.O. MACHON font remarquer qu'une erreur s'était glissée dans le premier compte rendu, qui a été corrigée entre temps par le secrétariat à la demande de M. FOURNAT, le compte rendu est donc **approuvé à l'unanimité des membres présents**.

L'ordre du jour peut donc être abordé.

❖ **RETOUR SUR L'APPLICATION D'INFORMATION « PANNEAU POCKET »**

Mme le Maire expose au conseil son premier retour concernant l'utilisation de l'application pour smartphone « Panneau Pocket », dont le conseil avait approuvé l'achat à la précédente séance.

Les premiers avis sont excellents, l'application étant fonctionnelle, facile d'utilisation et appréciée par les différents utilisateurs.

❖ **PRESENTATION DU PROJET D'EXTENSION DE LA MAIRIE ET DE CREATION DE LOGEMENTS DANS LA « MAISON ADRIENNE » PAR HABITAT DAUPHINOIS**

Habitat Dauphinois n'ayant pas fini ses premières études, n'a pas pu assister à la séance afin de nous présenter le projet.

Mme le Maire nous propose de contacter Habitat Dauphinois afin de reporter cette présentation avant le prochain conseil.

❖ **PROJET DE BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC HABITAT DAUPHINOIS**

La commune de JAILLANS décide de confier à HABITAT DAUPHINOIS l'étude et la conception de logements locatifs dans le bâtiment situé au centre du village sur la parcelle **AL 65** (ex. maison Adrienne)

Le conseil est invité à se prononcer sur la durée du bail et les conditions financières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de conclure avec Habitat Dauphinois un bail emphytéotique sur une durée de **50 ans** moyennant une redevance de **5 000 € payable en une seule fois**.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement, un de ses adjoints, à engager toutes les formalités nécessaires pour procéder à la signature du bail et de tous documents s'y référant.

Ce bail sera enregistré auprès de l'étude de Me Barnasson, Notaire à Romans-sur-Isère.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
13	0	2

❖ **AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE DE SARL FERTIDROME A CHATUZANGE-LE-GOUBET**

La société FERTIDROME, représentée par les gérants Vincent JAMONET et Christine DELHAUME, sollicite l'autorisation d'exploiter une installation de compostage de déchets non dangereux (fraction fermentescible de boues de station d'épuration en mélange avec des déchets verts), d'une capacité de 44 tonnes de matières traitées par jour, sur la commune de Chatuzange-le-Goubet, 345 chemin de l'Ozon, quartier Cizeranne.

Cet établissement est classé sous la rubrique 2780-2 de la nomenclature des installations classées. Il est soumis à autorisation au titre du livre V du code de l'environnement.

Ce projet est relatif à l'extension d'une activité de compostage existante soumise à déclaration sous les rubriques 2780-1c et 2780-2b et bénéficiant du récépissé n° 56/13 du 16 mai 2016.

Ce projet implique la construction d'un nouveau bâtiment. Elle est motivée par la nécessité d'augmenter les capacités de traitement de l'installation afin de répondre à la demande des producteurs de déchets.

Les communes d'épandage sont : Chatuzange-le-Goubet, Bourg-de-Péage, Rochefort-Samson et Alixan.

Une enquête publique est ouverte pour une durée de 32 jours **du lundi 26 mars 2018 au jeudi 26 avril 2018 inclus**.

Vu le dossier de la SARL FERTIDROME présenté au commissaire enquêteur,

Vu le rapport de l'autorité environnementale ;

Considérant les différentes pièces du dossier ;

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier.

Mme le Maire met au vote les décisions suivantes :

- **EMETTRE** un avis **favorable** à l'exploitation d'une installation de compostage de déchets non dangereux sur la commune de Chatuzange-le-Goubet.
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document permettant la bonne exécution de cette décision.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
14	0	1

❖ **DETR : DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ETAT POUR PROJETS 2018 (COMPLEMENT AUX DELIBERATIONS DU 15 JANVIER 2018)**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations du 15 janvier dernier sollicitant le **financement de l'ETAT** au titre de la **DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX** dans le cadre de plusieurs opérations mettant en jeu la sécurité des usagers et l'accessibilité PMR.

Les projets sont :

- **Priorité 1** : Aménagement de sécurité et accessibilité PMR arrêt bus et allées du cimetière pour un montant estimatif de 11 802,00 €H.T. pour l'abri bus et 51 242,50 € pour l'aménagement et la sécurité des allées du cimetière soit **63 044,50 € H.T.** pour la totalité de cette opération
- **Priorité 2** : Mise en sécurité par la pose de caméras de vidéo-protection pour un montant estimatif de **49 850,00 € H.T.**
- **Priorité 3** : Pose de poteaux incendie pour un montant estimatif de **6 929,70 € H.T.**
- **Priorité 4** : Mise aux normes aire de jeux enfants dont le montant estimatif est de **3 006,92 € H.T.**
- **Priorité 5** : Mise aux normes électricité dans les bâtiments communaux dont le montant estimatif est de **6 377,00 € H.T.**

Des subventions ont été demandées auprès du Département et de la REGION pour chaque opération.

Oui l'exposé de Madame le Maire, sont mises aux voix les décisions suivantes :

- **DECIDER de solliciter l'ETAT** pour l'obtention de la **DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)** la plus élevée possible sur les montants estimatifs des opérations indiquées ci-dessus
- **ADOPTER** le programme de l'opération, l'enveloppe financière ainsi que le plan de financement pour tous les dossiers déposés en 2018.
- **AUTORISER Madame le Maire** à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces demandes.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

❖ **SDED : ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE / AIDE FINANCIERE POUR LA REALISATION DE L'OPERATION**

1. ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE DU SDED

Depuis plusieurs années le SDED, Territoire d'énergie Drôme, s'implique aux côtés des communes drômoises pour contribuer à la maîtrise de la dépense énergétique du patrimoine bâti public (bilans énergétiques, accompagnements opérationnels, valorisation des Certificats d'Economies d'Energie).

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce dispositif, la commune s'engage à adhérer jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Energie du SDED, lui permettant d'accéder à une connaissance précise des consommations du

patrimoine communal, à des conseils sur les améliorations énergétiques à réaliser et à pouvoir solliciter chaque année civile une aide financière pour ses travaux éligibles.

L'adhésion s'élève à 0,20 €/hab et par an pour une commune rurale (au sens de la TCCFE) et à 0,50 €/hab et par an pour une commune urbaine.

Compte tenu de ces éléments, sont mises aux voix les décisions suivantes :

- **D'approuver** le règlement d'intervention du SDED pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire.
- **D'adhérer** au service de Conseil en Energie du SDED, à raison de 0,20 €/hab. pour une population totale de 908 habitants (chiffres INSEE en vigueur eu 1^{er} janvier 2018), soit un montant de 181,60 € par an, renouvelable chaque année civile jusqu'au 31 décembre 2020.
- **De céder au SDED** les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

2. AIDE FINANCIERE POUR LA REALISATION DE L'OPERATION

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce soutien, la commune adhère jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Energie du SDED. Cette adhésion fait l'objet de la délibération du Conseil Municipal du 16/04/2018.

Compte tenu de ces éléments, sont mises au vote les décisions suivantes :

- **D'autoriser** le Maire, en application du règlement joint en annexe, à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre de la rénovation du bâtiment de la Mairie.
- **De céder au SDED** les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

❖ URBANISME : POINT SUR LES DOSSIERS DU MOIS

M. FOURNAT présente à l'ensemble des conseillers présents les différents dossiers d'urbanisme en cours.

- **Dépôt de dossier de demande de PERMIS DE CONSTRUIRE**

Demandeur : M. MAZARD Christophe -

Lieu du permis : 50, Ch. Des bois 26300 JAILLANS

- **Dépôt de dossier de demande de PERMIS DE CONSTRUIRE**

Demandeur : M. PEYSSON Cyril

Lieu du permis : 2040 route de Beauregard 26300 JAILLANS

20h05 – Arrivée de Mme ACTON Céline qui récupère son pouvoir.

 **QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ **RETOUR SUR LA REUNION « FORETS / BOIS »**

M. BONNET Alain ayant pu assister à une réunion concernant les problématiques des forêts et les filières bois, il fait un retour à l'ensemble des conseillers sur le sujet. Il en profite pour porter à la connaissance de Mme le Maire une piste concernant l'entretien de la chaudière bois de l'école François EYNARD.

- ✓ **ECLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT « LE HAUT DES BELLES »**

M. SERRADURA Gérard informe le conseil de l'évolution des positions de l'agglomération concernant la reprise de la compétence « éclairage public » et plus précisément les questions qui se rapportent au lotissement « Le Haut des Belles ».

Suite à cet exposé, le conseil municipal maintient sa décision afin que l'éclairage du lotissement reste privé.

Mme le Maire informe le conseil municipal des différentes dates à venir.

- 05/05/2018 – La Commune de Jaillans accueille l'Assemblée Générale des Maires Ruraux
- 08/05/2018 – Commémoration du 8 Mai à 11h au monument aux morts

21h20 – L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil peut être levée.